



Flash d'information n° 373 du 4 juin 2020

Partenariat CNRACL

Informations...



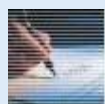
PEP's - "La Plateforme Employeurs Publics" sera disponible le 8 juin

[Cliquez sur ce lien pour en savoir plus...](#)

Sandra FOUQUET
02.48.50.82.52
service.cnracl@cdg18.fr

Statut & Carrière

Informations spéciales COVID-19...



Prime exceptionnelle COVID-19 : parution du décret

Le décret fixant les modalités de versement aux agents territoriaux d'une prime exceptionnelle aux agents dans le cadre de l'épidémie de Covid est paru au JO du 15 mai 2020.

Pris en application de l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.

Note :

le montant de cette prime est librement déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1000 euros (pas de minimum). Les modalités d'attribution font l'objet d'une délibération de la collectivité territoriale ou de son établissement public et d'un arrêté individuel. **Pas de saisine du CT.**

Il est précisé que cette prime concerne les agents fonctionnaires et contractuels "particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période".

Attention, cette prime doit être versée avant le 31 décembre 2020.

Le texte ajoute également que cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que de l'impôt sur le revenu. Cela signifie qu'elle n'est donc pas soumise au prélèvement à la source et qu'elle n'est pas prise en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence.

- [Décret n° 2020-570 du 14/05/2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle](#)
- [Modèle de délibération](#)
- [Modèle d'arrêté](#)

Ces informations sont déjà disponibles sur notre page spéciale depuis le 29/05/2020:
[CORONAVIRUS - COVID-19...](#)

Psychologie

Nouveau guide ANDCDG...



La qualité de vie au travail

[Consultez ce document...](#)

Elyne Gilles
02.18.15.01.65
psychologue@cdg18.fr

Destinataire : [Nom]